canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 12
san.rtech@vd.ch
www.vd.ch/san

Aigle
Ch. Sous le Grand Pré 6
1860 Aigle

T +41 24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon
Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

T +41 22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Rte de Lausanne 24
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 557 65 10
san.yverdon@vd.ch

Imprimer le formulaire

Inscription à la mesure de bruit au passage

Pour les véhicules automobiles légers, les motocycles, les tricycles ou quadricycles.
Mesure conforme à l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers.
Les indications ci-dessous seront tirées d'informations officielles (du permis, des données du constructeur).

---

1 Motif du contrôle ☐ Véhicule neuf* ☐ Véhicule usagé* ☐ Modification technique*

** Joindre la copie du 13.20A, le permis de circulation suisse ou un document officiel prouvant la 1re mise en circulation du véhicule importé*

2 Genre de véhicule ☐ voiture de tourisme ☐ voiture de livraison ☐ véhicule d'habitation ☐ tracteur à sellette ☐ motocyle ☐ _____

3 Marque et type _____

4 N° de châssis _____ Date de 1re mise en circulation : _____

5 N° fiche de réception _____ si existant 6 N° matricule _____

7 Construction du moteur ☐ essence ☐ diesel ☐ diesel avec injection directe ☐ électrique ☐ gaz

8 Identification du moteur _____ 9 Puissance du moteur _____ KW à _____ min^{-1}

10 Cylindrée _____ cm^3 11 Vitesse maximale _____ km/h

12 Poids à vide _____ kg 13 Poids total _____ kg

14 Marque/type/dimension pneus _____

15 Démultiplication essieu entraîné _____

16 Démultiplication primaire & secondaire pour motocycle uniquement _____ et _____

17 Genre de transmission ☐ Mécanique (commande manuelle) ☐ Automatique ☐ A variation continue

18 Rapport de démultiplication boîte à vitesses mécanique 2e _____ & 3e vitesse _____

19 Descriptif des éventuelles modifications techniques _____

20 Pièces à joindre ☐ copie formulaire 13.20A ☐ copie du permis circulation ☐ diagramme de puissance (lorsqu'elle est modifiée) ☐ documents techniques

21 Entreprise / nom et prénom _____

Adresse _____

N° postal, localité _____ Date de naissance _____

Tél. privé _____ Tél. prof. _____

22 Date _____

Signature _____

Remarques :

Si les mesures doivent être interrompues en raison de conditions atmosphériques défavorables, le rendez-vous du véhicule, qui doit dans tous les cas être sur place, sera excusé par le responsable du bruit à Aigle.
La mesure sera facturée conformément au Règlement vaudois sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation. La facture sera adressée au requérant après la mesure. Veuillez retourner le formulaire dûment complété accompagné des pièces à fournir au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.

Ch 14 : La mesure ne sera effectuée que si le véhicule est équipé de pneumatiques conformes à l'art. 58 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41).